

# **MOTION**

## ***Pour une politique de la jeunesse plus dynamique - Création d'un parlement / conseil de jeunes en ville de Nyon***

Au conseil communal de Nyon,

Depuis quelques années, la Municipalité de la Ville de Nyon a montré une volonté de mener une politique de la jeunesse visant un meilleur encadrement de cette catégorie d'âge notamment avec le recrutement de travailleurs sociaux de proximité et de la création d'un centre d'animation des jeunes (CANYON).

Nous associons souvent les jeunes à des actes d'incivilité alors qu'ils peuvent être entreprenants, novateurs, créateurs dans des domaines aussi variés que le sport, la culture, les loisirs, la solidarité, etc.

C'est pourquoi il est important que les jeunes puissent également participer de manière active à la politique de la jeunesse voulue par la Municipalité. Un parlement / conseil de jeunes serait une excellente manière d'arriver à une participation dynamique.

De tels parlements / conseils existent déjà dans environ nonante villes à travers la Suisse. Dans le canton de Vaud, nous en trouvons à Yverdon et prochainement à Lausanne, Savigny ou encore Bussigny. Nous en trouvons également dans le canton de Genève et de Neuchâtel.

Un parlement / conseil de jeunes a pour but de :

- Permettre de découvrir les institutions politiques et donner envie aux jeunes de s'engager et de s'investir activement dans leur lieu de vie.
- Offrir aux jeunes une occasion de donner un avis consultatif sur des projets des autorités communales.
- Remettre des propositions sur des sujets traités de leur propre initiative.
- Permettre aux jeunes de devenir des adultes responsables et engagés.
- Participer aux projets menés par la Ville de Nyon en faveur des jeunes afin de mieux valoriser ce qu'ils obtiennent.
- Faciliter l'intégration culturelle, professionnelle et sociale.
- Instaurer un dialogue entre autorités et communes.
- Développer des compétences citoyennes par la mise sur pied de projets d'intérêt général.

Un parlement/conseil de jeunes compte environ 40 à 60 membres âgés entre 13 et 25 ans selon la ville. A Nyon, sa composition pourrait se faire d'étudiants issus des établissements scolaires secondaires, du Gymnase, ou de l'Ecole professionnelle, d'apprentis, de membres de sociétés

sportives ou socioculturelles locales. Elle pourrait être réservée aux nyonnais ou être ouverte aux jeunes des communes environnantes comme c'est le cas dans certaines villes.

Il existe des lois tant sur le plan fédéral que cantonal qui assignent, entres autres, la promotion de la vie associative, la favorisation des activités diverses pour jeunes ainsi que leur participation citoyenne.

Un parlement / conseil de jeunes permet de mettre en évidence les droits de l'enfant comme la liberté d'association, de création de structures démocratiques, d'expression comme énoncé dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant ratifiée par la Suisse.

Concernant les coûts d'une telle institution, le budget de la plupart des parlements / conseils dans les villes romandes de taille comparable à Nyon tournent autour des Fr. 25'000.- à Fr. 30.000.- par année.

Afin de respecter l'autonomie du parlement / conseil, l'élaboration des statuts et du règlement interne lui serait donné en compétence.

Enfin, le lien entre le parlement / conseil de jeunes et les autorités pourrait être assuré par une Commission permanente de la Jeunesse. Elle serait chargée de remonter à la Municipalité les demandes, revendications et les projets du parlement / conseil qui ont besoin d'une validation politique. D'autre part, elle serait chargée de transmettre les préavis et autres sujets du conseil communal au parlement /conseil de jeunes afin de recueillir son avis.

Par cette motion, il est demandé à ce que la Municipalité étudie la possibilité de créer un tel parlement / conseil de jeunes dans le but de leur donner un outil d'intégration en tant que citoyens et de promouvoir la participation, l'autonomie, la mixité et la représentativité de ces derniers dans la ville de Nyon qui atteindra bientôt les 20,000 habitants.

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, de renvoyer cette motion à une commission pour étude et rapport.

Au nom du Parti Socialiste

Braulio Mora